

Objet : Demande de reconduction
des zones marines protégées de la
Côte Bleue

DDTM des Bouches-Du-Rhône

Chef du service Mer et Littoral

13332 Marseille cedex 3

V/réf : courrier 131324 du 10/12/13

N/réf : LER-PAC/14-01

La Seyne-sur-Mer, le 6 février 2014

Affaire suivie par Pierre Cresson, Hubert Grossel, Bruno Andral

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 10 décembre 2013, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur la reconduction des zones marines protégées de la Côte Bleue.

Le dossier de présentation et de demande de renouvellement qui nous a été transmis expose clairement l'intérêt du dispositif mis en place, confirmé avec les années. Ainsi, les zones marines protégées de la Côte Bleue représentent un atout, tant en terme d'efficacité sur la préservation de la biodiversité et de la biomasse avec l'effet réserve et/ou des récifs artificiels, mais aussi comme expression d'une réussite de gestion concertée, attestée par les études socio-économiques qui concluent à la perception positive exprimée par l'ensemble des usagers (pêcheurs professionnels et récréatifs, chasseurs sous-marins...).

Sur le plan scientifique, le PMCB a été le cadre de nombreux travaux d'envergure internationale qui ont donné lieu à des publications de qualité. A propos des récifs artificiels, il a notamment permis de mettre en évidence l'importance de la complexité architecturale sur l'efficacité de ces structures. Les récifs du PMCB sont également suivis de manière robuste depuis longtemps. A travers ces travaux, le PMCB apporte une justification claire à la nécessité de protection sur des périodes très longues. Le retour d'espèces prédatrices « nobles » (loup, mérou, corb, daurade...) montre aussi que la restauration des écosystèmes nécessite un temps important. Dans un contexte où les récifs artificiels deviennent un outil reconnu, c'est enfin un excellent point de comparaison pour mettre en perspective les résultats obtenus sur les systèmes nouvellement déployés. Le PMCB a aussi permis de mieux comprendre l'effet réserve et son rôle pour les zones adjacentes.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Méditerranée

Zone portuaire de Brégailhon
CS 20330
83507 La Seyne-sur-Mer cedex
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00
télécopie 33 (0)4 94 30 44 15
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Pour l'Ifremer, le PMCB est naturellement un partenaire venant en appui, comme cela est rappelé en pages 66 à 68, à la mise au point d'outils d'expérimentation ou à la participation à des réseaux de surveillance.

Aussi, au vu de ce dossier, nous donnons un **avis favorable** à la présente demande de renouvellement, sans limitation de durée, portée par le Parc Marin de la Côte Bleue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur du Centre de Méditerranée

06 FEV. 2014